



## **COMMUNIQUÉ DE MGR ALEXANDRE DE BUCY**

### **AUX FIDÈLES DU DIOCÈSE D'AGEN**

*Agen, le dimanche 5 octobre 2025*

Chers amis,

Au terme de ma première année d'épiscopat, je rends grâce avec vous pour les joies et les dons reçus ici, dans le diocèse d'Agen. Je tiens à vous remercier sincèrement pour votre engagement de foi et pour votre accueil chaleureux au cours de mes visites pastorales parmi vous.

Durant l'année écoulée, j'ai pris connaissance d'informations préoccupantes concernant le Père Philippe d'Halluin, curé de la paroisse Saint-Pierre des Rivières et administrateur de la paroisse Saint-Caprais des Moulins du Lot. En effet, plusieurs plaintes pour agressions à caractère sexuel commises avant 2021 sur des personnes mineures au moment des faits, ou sur des personnes majeures, ont été entendues par les évêques qui m'ont précédé, par la cellule d'écoute du diocèse, et plus récemment par moi.

Certains faits ont d'ailleurs entraîné le dépôt de deux signalements - tous deux classés sans suite - auprès du Procureur de la République, conformément aux règles judiciaires de notre pays.

En conséquence, j'ai décidé d'ouvrir une enquête préliminaire dont le résultat, envoyé à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi à Rome, a abouti à une demande d'ouverture d'un procès pénal canonique extra-judiciaire à l'égard du Père d'Halluin.

Ce procès va débuter et durera plusieurs mois. Pour lui permettre de se dérouler dans la plus grande sérénité possible, j'ai décidé de la mise en retrait temporaire du Père d'Halluin de son ministère paroissial, effective depuis le samedi 4 octobre, et j'ai également pris un certain nombre de mesures conservatoires.

Je pense aujourd'hui aux personnes plaignantes et à leurs familles, et les assure de ma compassion. Je reste bien sûr à leur écoute si elles le souhaitent et en expriment le besoin. Je partage aussi votre peine, amis diocésains. Je pense à chacun d'entre vous, blessé par ce que vous apprenez d'un prêtre que vous avez peut-être côtoyé, apprécié. Pendant toute la durée du procès, Mgr Pierre-Marie Carré a accepté d'être administrateur des deux paroisses.



Je tiens à rappeler que le Père d'Halluin bénéficie tout au long de ces procédures – comme toute personne mise en cause – de la présomption d'innocence. Pour son procès, il pourra choisir un avocat avec lequel il préparera sa défense.

Il est essentiel que la justice canonique puisse accomplir sa mission au service de la vérité et du bien de toutes les personnes concernées. Je redis la pleine coopération du diocèse pour cela, et rappelle l'existence de notre cellule d'écoute qui peut être jointe par mail en toute confidentialité :  
[parolesdevictimes@diocese47.fr](mailto:parolesdevictimes@diocese47.fr)

Je reste disponible pour chacune et chacun et vous assure de ma prière. Je veux redire aussi toute l'estime et la confiance que je porte aux prêtres du diocèse d'Agen qui exercent leur ministère avec foi. Je rends grâce aussi pour votre engagement pastoral généreux qui fait de vos paroisses « des communautés vivantes, ferventes et joyeuses ».

Que le Seigneur nous aide à tenir dans la confiance et l'espérance.

+ Mgr Alexandre de Bucy  
Évêque d'Agen